

Adresse de la société populaire de Casteljaloux (Lot-et-Garonne),
lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Casteljaloux (Lot-et-Garonne), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 413;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18433_t1_0413_0000_7

Fichier pdf généré le 04/10/2019

blées par des cris de vive la République, vive la Convention nationale.

Nous vous invitons très expressement citoyens Législateurs de rester à votre poste, ferme comme les rochers à déployer cette énergie active pour déjouer toutes les trames des conspirateurs, sous quelque forme qu'ils se cachent.

Ne souffrez jamais qu'aucune puissance usurpatrice s'élève à côté de la seule véritable puissance du peuple qui est la Représentation nationale; c'est vous qui êtes nos pères dépositaires de tous nos intérêts; et nous ne reconnoîtrons jamais d'autre autorité.

Salut et fraternité.

Les membres de la société populaire de Bresles.

DESRUELLES, *président*, REVUE, *vice-président*,
DESTREE, DUCLAIR, *secrétaires*
et 23 autres signatures.

7

Le comité révolutionnaire de Besançon [Doubs] écrit que nouvellement élu par les représentants du peuple, il jure de maintenir exactement l'observance des lois, qu'il gardera son serment, et ne souffrira pas que les propriétés soient violées : il invite la Convention à maintenir le gouvernement révolutionnaire, dégagé des iniquités dont l'avoit entravé le tyran.

Mention honorable, insertion au bulletin (16).

[*Le comité de surveillance et révolutionnaire du district de Besançon à la Convention nationale, le 15 brumaire an III*] (17)

Nouvellement élus par les Représentants du peuple délégués dans le département du Doubs, pour composer le comité révolutionnaire du district, nous avons jurés dans leurs mains de maintenir et défendre la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés, l'indivisibilité de la république, de mourir pour l'exécution de la loi. Notre premier devoir est de le renouveler à la Convention nationale.

Représentants du peuple, nous serons fidèles à ce serment.

Les principes contenus dans votre sublime adresse aux français sont les nôtres, ils sont gravés dans nos cœurs, et ils seront la règle de notre conduite.

Nous ne suivrons par la route tracée par l'arbitraire et la tyrannie que vous avez détruite; le chemin de la justice sévère, mais équitable sera le notre.

Maintenus jusqu'à la paix le gouvernement révolutionnaire régularisé et dégagé par vous

des iniquités dont il a été le prétexte, il ne peut effrayer que les ennemis de la liberté; ceux là, notre œil les surveille, s'ils cherchent à luy porter atteinte, la justice nationale les attend. Le citoyen paisible n'a rien à redouter

Représentants, la justice sera notre guide, la loi notre règle, la Convention nationale notre centre, et l'affermissement de la république notre but.

Salut et fraternité.

MOTÉY, AIGROS, FRANCE, BAILLY, DESEURRE,
BONNET aîné, DROMAR, GUILLET.

8

La société populaire de Casteljaloux [Lot-et-Garonne] félicite la Convention sur son Adresse aux Français; elle jure de tout sacrifier pour en défendre les principes, si jamais ils étoient attaqués.

Mention honorable, insertion au bulletin (18).

[*La société des Amis de la Constitution de 1793 séante à Casteljaloux à la Convention nationale, le 8 brumaire an III*] (19)

Représentants,

Nous avons lu plusieurs fois et toujours avec une nouvelle satisfaction votre adresse aux français : elle a excité notre admiration, et notre reconnaissance.

Vous avez banni la terreur du sol de la liberté, nous vous en félicitons; la terreur n'est utile qu'aux despotes puisqu'elle n'est propre qu'à faire des esclaves. La justice seule doit régner chez un peuple libre, pour faire triompher l'innocent, punir les intrigants, les fripons, et tous ceux qui travaillent à se faire un patrimoine aux dépens de la fortune publique, pour frapper du glaive de la loi les continuateurs de l'infame Robespierre qui abusent des places qui leur sont confiées pour commettre des actes arbitraires et forger de nouvelles chaînes aux français qui veulent la liberté ou la mort.

Représentants, nous adhérons aux principes manifestés dans votre adresse; nous jurons d'être toujours prêts à sacrifier nos biens et nos vies pour les maintenir : nous jurons de ne reconnoître d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

Recevez, Représentants, nos actions de grâces de l'assurance que vous nous donnez de rester à votre poste jusqu'à ce que tous nos ennemis soient anéantis, par là vous remplissez le vœu de tous les vrais républicains.

Vive la République une et indivisible, Vive la Convention nationale.

Suivent 43 signatures.

(16) P.-V., XLIX, 302.

(17) C 324, pl. 1401, p. 4.

(18) P.-V., XLIX, 302.

(19) C 326, pl. 1423, p. 5.